

NÉOPHYTE

# Une journée technique dédiée à la lutte contre le souchet comestible

**La lutte contre le souchet comestible et l'assainissement de parcelles infestées sont un véritable défi. Les actualités récentes en la matière ont été abordées le 30 août dernier à Salez dans le Rheintal (SG).**

L'initiative du groupe de coordination nationale souchet comestible, cette réunion a permis à la cinquantaine de participants de prendre connaissance des derniers développements concernant la lutte contre le souchet comestible et d'échanger avec deux maraîchers de la région qui luttent depuis de nombreuses années contre cette adventice problématique.

**Une lutte intégrée est nécessaire**

Situé tout à l'est de la Suisse, le Rheintal est une région importante pour la production de légumes avec plus de 2000 ha de cultures maraîchères. «Certains secteurs sont infestés par le souchet comestible et des mesures limitant l'extension de ce néophyte sont impératives», a indiqué Simon Strahm du Service phytosanitaire du Canton de Saint-Gall.

Selon le spécialiste, l'élimination systématique des nouveaux foyers localisés, l'adaptation de la rotation, la lutte directe avec des herbicides appropriés et le lavage des machines sont autant de mesures nécessaires pour réduire l'in-

festation des parcelles et freiner la propagation du souchet comestible. La combinaison de ces différentes méthodes de lutte demeure la meilleure chance de succès.

Florian Bernardi, conseiller agricole venu du Liechtenstein voisin, a expliqué que la pratique de la jachère noire (voir ci-dessous) est un moyen supplémentaire permettant de réduire la pression exercée par le souchet comestible, notamment en production bio. Testée récemment par Agroscope, la technique de jachère noire a livré des résultats encourageants et nécessite d'être approfondie. Un projet conduit par le FiBL débute cette année au Liechtenstein afin d'évaluer différentes modalités de jachère noire.

**Indispensable lavage des machines**

Dans la pratique, la lutte contre le souchet est un travail de longue haleine et ne permet que très difficilement d'assainir complètement une parcelle contaminée. Ce constat est partagé par Markus Sieber, maraîcher à Diepoldsau (SG), qui a toutefois pu réduire l'infestation de ses surfaces en combinant différentes méthodes de lutte. L'adaptation de la rotation, couplée à l'utilisation de certains herbicides dans le maïs ainsi que la mise en place d'une jachère noire ont montré des résultats assez satisfaisants sur son exploitation. Il relève toutefois que, si la lutte à l'intérieur de la parcelle fonctionne relativement bien, c'est

souvent dans les bordures que le souchet tend à se multiplier.

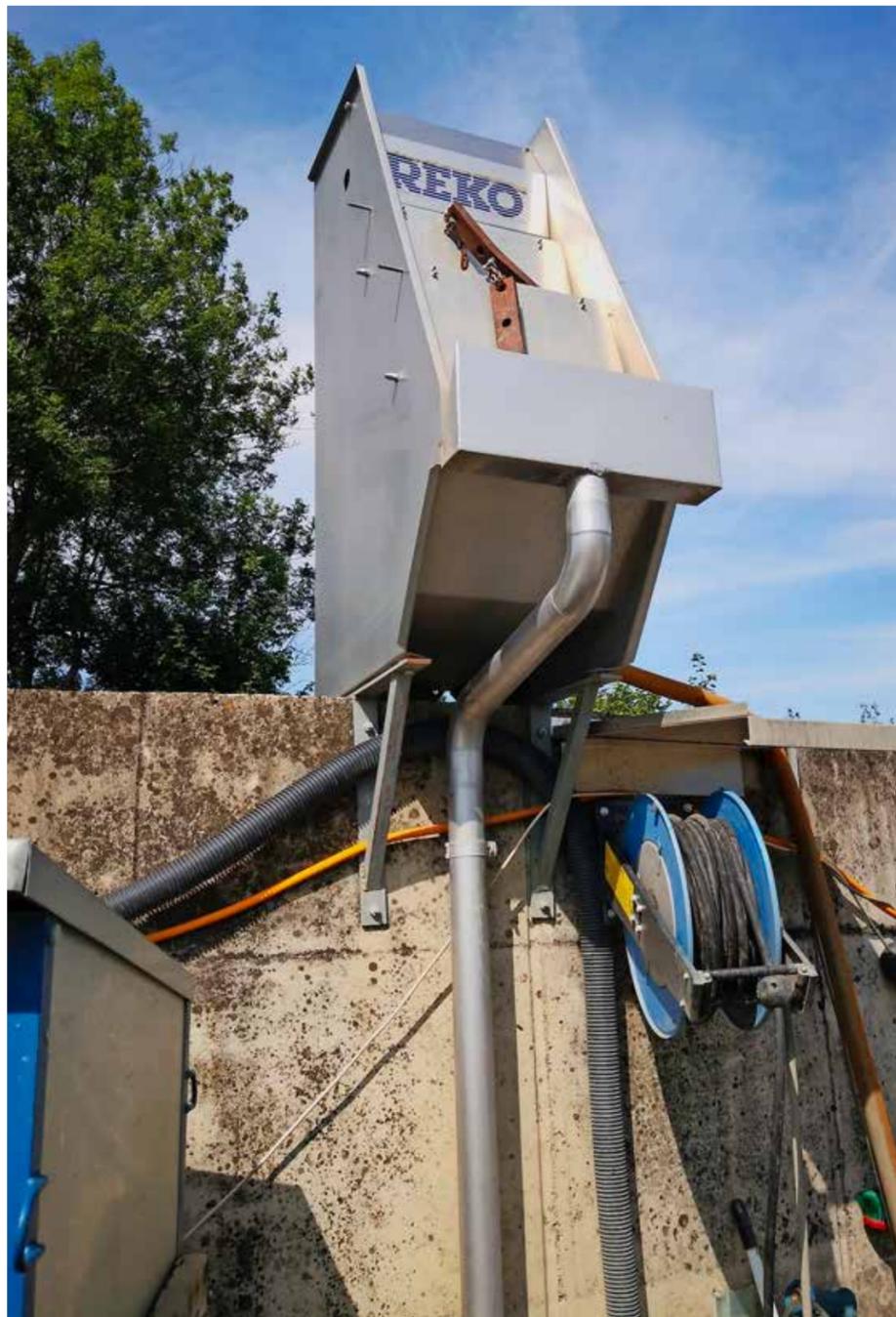
Même son de cloche du côté de Simon Lässer, également maraîcher à Diepoldsau, qui lutte rigoureusement contre le souchet comestible depuis 2013. L'application d'herbicides, notamment à base de S-Metolachlore, a permis de diminuer l'infestation de ses parcelles. Il s'inquiète néanmoins des nouvelles restrictions d'utilisation de certains herbicides en PER. En effet, le S-Metolachlore figure dans la liste des molécules qui ne doivent en principe plus être utilisées dans le cadre des PER suite à l'initiative parlementaire 19.475 «Réduire le risque de l'utilisation de pesticides». Les parcelles infestées par le souchet devraient toutefois pouvoir bénéficier d'exceptions, dont les conditions seront prochainement précisées.

Simon Lässer a également relevé l'importance du lavage systématique des machines pour éviter de disséminer les tubercules de souchet d'une parcelle à l'autre. Afin d'éviter que ces tubercules soient épanchés au champ avec les eaux de lavage, il a installé, sur sa fosse, un système de cribles permettant de récupérer les particules supérieures à 1 mm. La terre et autres substrats collectés sont ensuite acheminés dans une décharge.

PIERRE-YVES JAQUIÉRY, SPP (VD)

**SUR LE WEB**

[www.souchet-comestible.ch](http://www.souchet-comestible.ch)



Système de cribles permettant de filtrer les eaux de lavage.

PIERRE-YVES JAQUIÉRY



Souchet comestible en bordure de parcelle.

PIERRE-YVES JAQUIÉRY



Résidus de lavage des machines agricoles qui seront acheminés en décharge pour éviter la contamination de nouvelles parcelles.

PIERRE-YVES JAQUIÉRY

**La pratique de la jachère noire officiellement reconnue en 2023**

La mise en place d'une jachère noire consiste à maintenir une surface agricole exempte de toute végétation par un travail régulier et répété du sol. L'objectif est de détruire mécaniquement le souchet lorsqu'il mesure environ 10 cm de haut et d'épuiser progressivement le stock de tubercules présents dans les 15 premiers centimètres du sol.

Jusqu'à ce jour, lorsqu'un exploitant décidait de mettre en place une jachère noire pour lutter contre le souchet comestible,

la surface agricole concernée n'était plus éligible aux contributions de base.

Sous l'impulsion du groupe de coordination nationale, les surfaces concernées par la jachère noire pourront prétendre aux paiements directs de base dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ces surfaces devront être annoncées avec le code culture 597 «Autres terres ouvertes donnant droit aux contributions».

A noter qu'une autorisation spéciale devra être délivrée par le Service phytosanitaire Cantonal.

PYJ

## Des essais belges intéressants

Si certaines régions de Suisse sont déjà bien colonisées par le souchet comestible, il en va de même dans certains pays européens, à l'image de la Belgique qui lutte depuis de nombreuses années contre cette néophyte.

Sander de Ryck, assistant à la Faculté d'ingénierie des biosciences de l'Université de Gand, a indiqué que le souchet est omniprésent en Belgique avec environ 35 000 ha contaminés, quarante ans après son introduction sur le territoire belge.

Les essais menés par son groupe de recherches ont notamment montré que le souchet comestible peut se multiplier par les graines, en plus de la dissémination par les tubercules. Les plantes issues de graines ont un potentiel de production de tubercules semblables aux plantes issues de tubercules, à savoir plus de 500 tubercules/plante en une période de végétation. Il est donc impératif d'éliminer les plantes de souchet avant floraison.

Ils ont également démontré que la lutte par thermisation

présente une bonne efficacité mais que cette technique est à réserver sur de petits foyers localisés du fait d'un faible débit de chantier et d'un procédé coûteux et très gourmand en énergie. Enfin, l'application de certains herbicides dans la culture de maïs s'est révélée satisfaisante, confirmant ainsi la stratégie de lutte recommandée en Suisse.

PYJ

**INFOS UTILES**

Fiche technique Agridea 20.46